



FAMILLES RURALES

L'ESSENTIEL ...



# L'ESSENTIEL DE FAMILLES RURALES, C'EST ...

Afin de vous accompagner au mieux dans votre engagement, nous avons regroupé, pour vous, l'essentiel pour bien vivre votre action au sein du Mouvement.

Vous pouvez y retrouver une mine d'informations avec, notamment, la **présentation du Mouvement** : ses **missions**, ses **valeurs**, ses **principes d'action**.

Ce document aborde également l'**organisation du Mouvement**, de l'association à la Fédération Nationale, ainsi que les **gouvernances** et **fonctions** de ces différents échelons qui animent le réseau. Le Groupement d'Employeurs Franc-Comtois, spécificité de notre territoire, est présenté dans cette partie.

Nous avons choisi de **personnaliser** ce document pour qu'il corresponde à notre Mouvement, à votre réalité. Vous pouvez aussi le personnaliser en complétant la page sur l'association que vous avez rejointe.

Et rendez-vous en fin de document pour tout connaître des **habitudes du langage** utilisé, au quotidien, dans le réseau Familles Rurales.

Bonne lecture !





# ÊTRE BÉNÉVOLE À FAMILLES RURALES

*" Le bénévolat est l'action de la personne qui s'engage librement, sur son temps personnel, pour mener une action non rémunérée en direction d'autrui, ou au bénéfice d'une cause ou d'un intérêt collectif. "*

*Conseil Économique et Social*

**D** EVENIR ET ÊTRE BÉNÉVOLE À FAMILLES RURALES, c'est une véritable histoire de vie.

**D** EVENIR ET ÊTRE BÉNÉVOLE À FAMILLES RURALES ...  
C'est être membre d'un collectif de familles au service des familles. C'est partager et prôner des valeurs d'ouverture, de tolérance, de solidarité, de responsabilité, ... le tout avec beaucoup de convivialité.

**D** EVENIR ET ÊTRE BÉNÉVOLE À FAMILLES RURALES ...  
C'est connaître l'histoire de Familles Rurales et la transmettre. C'est également représenter toutes les familles, sans distinction, en toute équité.

**D** EVENIR ET ÊTRE BÉNÉVOLE À FAMILLES RURALES ...  
C'est avoir la notion du collectif, partager ses savoirs-être, ses compétences qu'elles soient humaines ou techniques.

**D** EVENIR ET ÊTRE BÉNÉVOLE À FAMILLES RURALES ...  
C'est aussi avoir conscience de la conciliation entre sa vie personnelle, professionnelle et son engagement bénévole, en prenant soin de veiller à la bonne distance, qu'elle soit émotionnelle ou encore sociale.

**D** EVENIR ET ÊTRE BÉNÉVOLE À FAMILLES RURALES ...  
C'est contribuer à l'animation de son territoire à travers des projets, des événements festifs, des partenariats solides.

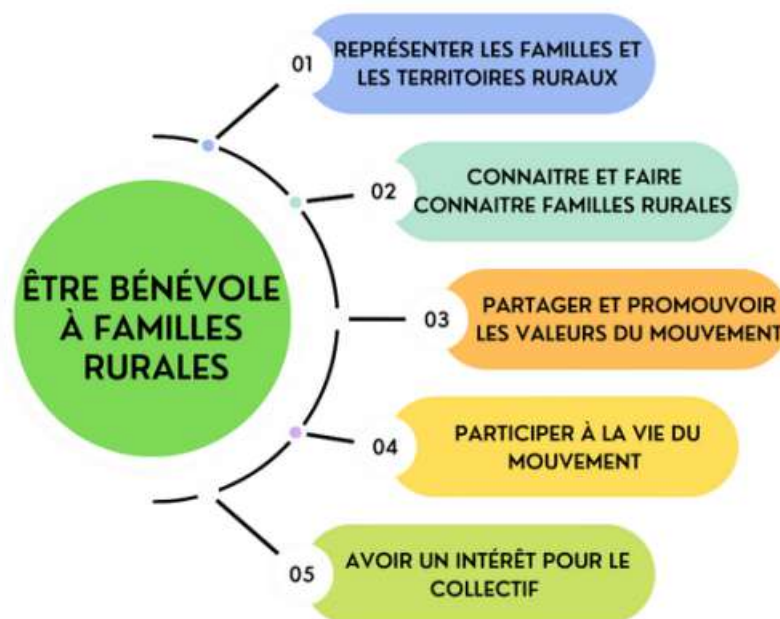
**D** EVENIR ET ÊTRE BÉNÉVOLE À FAMILLES RURALES,  
**ne se raconte pas, cela se vît !**

**Bienvenue à Familles Rurales,  
Bienvenue dans un Mouvement familial proche des réalités de vie,  
Bienvenue dans une association où l'humain est au cœur de tout.**

**Bienvenue à vous !**

# ÊTRE BÉNÉVOLE À FAMILLES RURALES

En résumé



S'ils n'existaient pas, faudrait les inventer  
Ces gens hors du commun et pleins de bonnes volontés  
Toujours prêts à rendre service ; donner un coup de main  
Que pour faire plaisir, pas pour l'appât du gain  
Généreux, ils donnent tout de même  
Sans ménager ni leur temps ni leur peine  
Voilà les bénévoles ; ils travaillent dans l'ombre et en silence  
Sans souci du profit, pour que les choses avancent  
Et il faut le reconnaître bien des associations  
Grâce à eux ont pu naître et se doter d'un nom  
Avec les bénévoles les choses vont toujours bien  
Mais là on les oublie comme s'il n'y était pour rien  
Mais à la moindre erreur si ça tourne pas rond  
C'est à eux que l'on pense, on avance leur nom  
Il faudrait plus souvent qu'un peu à eux on pense  
Ils sont toujours à la peine, très peu aux récompenses  
Grâce à eux, les vaillants bénévoles  
Ils méritent 100 fois d'avoir une auréole  
Des éloges sur eux j'en écrirais des pages  
C'est par ces quelques lignes que je leur rends hommage

Poème de Pierre ADAM

# ÊTRE BÉNÉVOLE À FAMILLES RURALES

## BENEVOLE, UNE EXPERIENCE DE VIE

Être bénévole est une véritable expérience de vie. Il y a, bien sûr, tout ce que vous allez apporter aux autres via les actions mises en place, vos savoir-faire, vos valeurs et votre état d'esprit.

Mais, il y a aussi ce que ces actions, ces rencontres, ces échanges, ce partage, vont vous apporter :


- ✓ découvrir des personnes d'autres horizons,
- ✓ vous aider à prendre confiance en vous,
- ✓ développer votre sens du relationnel, de la communication, de la créativité,
- ✓ vous habituer à prendre la parole en public, à défendre vos idées,
- ✓ apprendre la gestion de projet, le travail en équipe,
- ✓ vous ouvrir de nouvelles perspectives,
- ✓ favoriser votre prise d'initiatives, de responsabilités.

Toutes ces compétences que vous aviez peut-être avant d'être bénévole, peuvent surtout s'expérimenter sur le terrain et être confirmées dans le cadre des différents parcours de formation proposés par la Fédération Régionale.

## VALORISEZ VOTRE ENGAGEMENT !

Vous pourrez également valoriser vos engagements bénévoles quelle que soit votre situation (étudiant, salarié du secteur privé, fonctionnaire, demandeur d'emploi, ... mais avec quelques conditions liées à votre engagement) sur votre Compte d'Engagement Citoyen "CEC" qui vous ouvre des droits à la formation.

Pour tout savoir sur ce dispositif,

rappelez-vous de la Fédération Régionale  page 27  
ou consultez le site Internet : [www.associations.gouv.fr/cec.html](http://www.associations.gouv.fr/cec.html)



# VALEURS ET PRINCIPES D'ACTION DU MOUVEMENT

Familles Rurales est une "association loi 1901" dont l'article 1<sup>er</sup> indique que  
*"L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que partager des bénéfices."*

La gestion d'une association se caractérise donc clairement par son **caractère désintéressé** avec des dirigeants qui exercent leurs activités bénévolement ou sont rémunérés dans les limites prévues par la loi.

L'association ne procède à aucune distribution directe ou indirecte de bénéfice, et ce, sous quelque forme que ce soit. Les éventuels excédents réalisés par une association sont réinvestis dans les activités de celle-ci.



## INITIATIVE & RESPONSABILITÉ

Être responsable, c'est exercer sa liberté, s'engager, conquérir son autonomie et devenir auteur et acteur de sa vie. La famille, l'action collective et la vie associative sont des espaces privilégiés pour cultiver le goût de l'initiative, de l'engagement et de la prise de responsabilité.



## ENTRAIDE & SOLIDARITÉ

Être solidaire, c'est apporter sa contribution au bien collectif et pouvoir compter sur les autres. Au quotidien, c'est aller vers les autres, lutter contre l'éloignement et l'isolement par l'entraide entre les générations et les familles, être attentif à chacun, se soucier des plus fragiles, être respectueux des générations futures.

Familles Rurales est une **association familiale** définie par le Code de l'action sociale et des familles. C'est-à-dire qu'elle a pour principal objet la défense des intérêts matériels et moraux des familles.



## CONVIVIALITÉ & ÉCHANGE

La convivialité et l'hospitalité facilitent la rencontre, l'échange, et la création de liens durables entre les familles. Favoriser une bonne ambiance et des relations de qualité est essentiel pour donner envie de vivre et d'agir ensemble.

Familles Rurales s'est également construit sur des valeurs fortes. Le Mouvement défend le respect des différences, la tolérance et la solidarité. Il promeut les **valeurs humaines** indispensables à l'équilibre et au développement de la personne et de son milieu de vie.



## PARTICIPATION & CITOYENNETÉ

Participer c'est s'impliquer, aller à la rencontre des autres, écouter, réfléchir et débattre, respecter d'autres avis. C'est s'engager dans la société, prendre part à la vie démocratique. Les associations familiales sont des espaces de partage d'expériences et de développement des compétences. Elles contribuent à l'épanouissement des personnes.

# VALEURS ET PRINCIPES D'ACTION

## **Agir au plus près des familles**

Tisser des liens de confiance, de proximité, être à l'écoute de l'évolution des besoins des familles et pouvoir apporter une réponse "sur-mesure".

## **S'appuyer sur l'initiative et la participation collective**

Susciter la participation et l'implication des familles pour imaginer coproduire des réponses à leurs propres besoins. Favoriser l'engagement et l'initiative citoyenne, soutenir la vie associative.

## **Animer les territoires**

Favoriser le développement des territoires en élargissant ou en renouvelant l'offre d'activités et de services. Être acteur d'évolution et de changement en militant pour l'amélioration des conditions de vie et du cadre de vie des habitants.

## **Valoriser l'engagement bénévole**

Créer les espaces et les conditions de l'engagement bénévole. Accueillir, former, accompagner, outiller les personnes dans l'exercice de leurs fonctions bénévoles. Miser sur la complémentarité entre bénévolat, volontariat et salariat.

## **Privilégier le dialogue et la conciliation**

En cas de difficulté ou de conflit, parier sur le dialogue et la négociation pour faire avancer les idées et proposer des réponses acceptables par les différentes parties. En cas d'échec de toute forme de conciliation, recourir à la mobilisation collective, à l'interpellation médiatique, voire à l'action en justice.

## **Nouer des partenariats et agir en complémentarité**

Rechercher des collaborations, associer les volontés et compétences des acteurs publics et privés du territoire pour répondre au mieux aux besoins des familles. Construire des partenariats avec les collectivités, les institutions et agir de façon conjointe pour une meilleure efficacité.

## **Se regrouper pour développer l'action et gagner en efficacité**

Se fédérer pour partager les expériences, mutualiser les ressources et renforcer les moyens d'action et d'intervention. Agir au niveau local en bénéficiant de la force d'un Mouvement national.



# PRÉSENTATION DU MOUVEMENT

Premier Mouvement familial associatif de France créé en août 1943, Familles Rurales est une association nationale reconnue d'utilité publique depuis 2008 qui agit en faveur des familles sur tout le territoire, en milieu rural et périurbain. C'est aussi un acteur incontournable de l'économie sociale et solidaire et de l'éducation populaire. Familles Rurales est agréé association de défense des consommateurs depuis 1975. Pluraliste, indépendant et laïc, il porte un projet humaniste et social fondé sur la famille, les territoires et la vie associative.

Le Mouvement agit dans tous les domaines d'intérêt général : petite enfance, enfance, formation, parentalité, grand âge, défense des consommateurs, en accompagnant les projets et en développant des actions, des structures et des services pour répondre aux besoins des familles et défendre leurs intérêts. Indépendant de toute obédience politique, syndicale, professionnelle ou confessionnelle, le Mouvement Familles Rurales est une organisation laïque.



**ENFANCE**  
Bien grandir



**ÉDUCATION ET PRÉVENTION**  
Accompagner les familles



**CONSOMMATION ET VIE PRATIQUE**  
Vivre mieux au quotidien



**DÉVELOPPEMENT LOCAL ET VIE SOCIALE**  
Faire vivre le territoire



**FORMATION**  
Développer ses compétences



**ENTRAIDE ET CONVIVIALITÉ**  
Se rencontrer, échanger, être solidaire



**JEUNESSE**  
Donner vie à ses projets



**LOISIRS ET CULTURE**  
Bouger, sortir, découvrir



**SENIORS**  
Bien vieillir accompagné



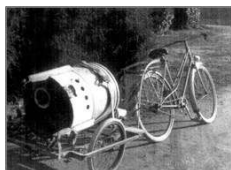
**PETITE ENFANCE**  
Accueillir les tout petits

# LE MOUVEMENT : HISTORIQUE

## 1943

### Aider les familles par la distribution de colis alimentaires

Les douze premières années d'existence du Mouvement sont donc celles d'une activité variée et fortement influencée par un conflit dont la population paye un lourd tribut. A cette époque, les **actions d'entraide** entre les familles sont récurrentes : envoi de plants de pommes-de terre et de colis alimentaires des ruraux en direction des urbains...



## 1947

### S'organiser par le prêt d'appareils ménagers

Rationnement, reconstruction... après la guerre, la vie est dure ! Familles Rurales achète alors des équipements ménagers et du matériel de jardinage pour les prêter aux adhérents.

## 1964

### Promouvoir la place de la femme dans la société

Durant les sixties, l'émancipation féminine est au cœur des préoccupations. Dès 1964, le Mouvement promeut lors de son Congrès de Reims la place des femmes dans les différentes institutions : associations, conseils municipaux, organisations professionnelles...



## 1975

### Obtenir l'Agrément d'association de défense des consommateurs

Si le Mouvement a été fondé en 1943 pour défendre les intérêts des familles rurales, c'est en 1975 qu'il obtient l'**agrément d'association de défense des consommateurs**.

## 1981

### Impliquer les jeunes dans l'encadrement des jeunes

Familles Rurales devient organisateur de formations au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA).



## 2006

### Dénoncer, avec un Observatoire national des prix

Depuis l'avènement de l'euro, nombreuses sont les familles à avoir le sentiment que les prix ont globalement augmenté. Pour vérifier ce ressenti, le Mouvement crée son observatoire des prix des produits de consommation courante en s'appuyant sur un réseau de "veilleurs consommation".

## 2008

### Obtenir la Reconnaissance d'Utilité Publique

Revendiquée lors de son congrès national, à Bordeaux, en 1985, la Reconnaissance d'Utilité Publique est accordée à la fédération nationale, par décret en Conseil d'État, le 18 février 2008.



## 2013

### Faire une place aux jeunes

Dans le cadre de son Projet Jeunesse, Familles Rurales a souhaité mettre en place une **branche jeunesse** afin de rendre possible la participation, l'expression, l'engagement des jeunes.

# LE MOUVEMENT : LES MISSIONS

Familles Rurales intervient, au quotidien, avec un projet marqué :

## **Informier les familles et faire entendre leur voix - #TransformationSociale**

Familles Rurales informe les familles et leur fournit des conseils pratiques sur les principaux sujets qui font leur quotidien afin qu'elles agissent en citoyens avertis (santé, prévention, éducation, consommation, vie associative, etc.)

Le Mouvement favorise l'expression des familles, défend leurs intérêts et porte leur voix auprès des pouvoirs publics et des acteurs économiques. Familles Rurales promeut ainsi la participation des familles aux évolutions de la société.

## **Proposer des réponses aux besoins des familles - #EconomieSocialeSolidaire**

Pour répondre aux besoins des familles dans les territoires ruraux, il faut souvent faire preuve d'inventivité et d'audace. Les familles adhérentes se regroupent et innovent pour développer les activités et services adaptés qui contribuent au développement de leur milieu de vie. Fort de ces initiatives, de ses implantations de proximité et de son expérience de plus de 70 ans, le Mouvement Familles Rurales est un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire, créateur d'emplois.

## **Développer l'entraide de proximité - #Solidarité**

Pour Familles Rurales, les familles sont au cœur de la société dans laquelle elles doivent être encouragées à participer et à s'engager.

L'entraide, la rencontre et le partage d'expériences forment le socle du Mouvement. Chacun doit pouvoir être épaulé pour traverser les étapes délicates de la vie. Les associations Familles Rurales accompagnent les parents dans leur mission éducative, développent les solidarités locales et des services d'entraide, créent du lien.

## **Dynamiser les territoires ruraux et périurbains - #DéveloppementLocal**

Acteur du développement local, Familles Rurales contribue à travers son réseau associatif, dans la proximité, à la création d'un environnement économique, social, éducatif et culturel favorable aux familles. Le Mouvement participe puissamment à l'animation de la vie sociale, au dynamisme et à l'attractivité des territoires ruraux et périurbains, permettant aux familles de s'y sentir mieux, de s'y épanouir et d'y prendre des initiatives solidaires.

# #JADHERE À FAMILLES RURALES



*" Parce qu'ensemble on est plus forts pour faire vivre nos territoires et faire croître nos idées, Ensemble, affirmons avec fierté #jadhere à Familles Rurales ! "*

## Et si, ensemble, on adhéra à l'idée du faire ensemble ?

A l'idée de créer ensemble, un Mouvement collectif, une conjugaison de nos forces qui iraient dans la même direction et qui ensemble, auraient le pouvoir de changer les choses. Pour créer ce Mouvement et donner vie à nos idées : nous avons besoin de l'adhésion.

### Adhérer :

- C'est choisir de **prendre part aux décisions** qui concernent les familles
- C'est choisir de **vivre et de respecter les valeurs** du Mouvement
- C'est choisir de **soutenir l'action des bénévoles** de l'association
- C'est choisir de **faire des rencontres** et de **dialoguer** avec d'autres familles
- C'est choisir de **appartenir à un collectif** pour être mieux représenté
- C'est choisir de **bénéficier des activités proposées**
- C'est choisir de **participer au dynamisme de son territoire**
- C'est choisir de **s'engager comme bénévole ou comme administrateur**

**C'est choisir d'agir**

**Oui, j'adhère à Familles Rurales !**

En adhérant à Familles Rurales, la famille adhère à un projet de société solidaire. Sans adhésion, il n'y a pas d'association. L'adhésion est et reste un acte volontaire.

**Mais elle est obligatoire pour participer aux activités de l'association.**

## Pour adhérer à une association Familles Rurales



### ADHÉRER À UNE ASSOCIATION SIGNIFIE

- Soutenir son projet, ses statuts et les valeurs qu'elle défend.
- S'engager à respecter les statuts et le règlement de l'association.

L'adhésion est renouvelable tous les ans. Elle permet de faire vivre le mouvement au quotidien

# LA STRUCTURATION DU MOUVEMENT



## LES ASSOCIATIONS LOCALES

Pas loin de 1 850 associations Familles Rurales proposent des activités et services de proximité en réponse aux besoins des familles et représentent celles-ci auprès des élus de leur territoire. Qu'elles emploient des salariés ou non, elles sont gérées par un Conseil d'Administration composé de bénévoles élus par les familles adhérentes. Ces associations contribuent ainsi au développement et au dynamisme de la vie locale.

## LES FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES

Les fédérations départementales offrent un accompagnement et un soutien aux associations locales notamment en matière d'organisation, de développement de projets et de gestion. Elles relaient la voix des familles et des associations et contribuent à la mise en œuvre des politiques publiques départementales. Elles sont les interlocutrices directes des pouvoirs publics, tels le Conseil départemental, la CAF ou les services de l'État.

## LES FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

Les fédérations régionales contribuent au développement du Mouvement auprès des acteurs régionaux publics et privés et accompagnent les fédérations départementales qui les constituent. Elles développent des activités, conduisent ou coordonnent des projets qui relèvent des compétences régionales : formation des bénévoles et des salariés, santé, vie quotidienne et consommation, programmes et financements européens, etc. Enfin, elles représentent les familles au niveau régional.

## LA FÉDÉRATION NATIONALE

La Fédération Nationale apporte un soutien technique à l'ensemble du réseau Familles Rurales. En lien avec les fédérations départementales et régionales, elle recueille les avis de ses membres et exprime les positions du Mouvement sur les questions de société proches des préoccupations des familles.



# L'ASSOCIATION : SES MISSIONS

Statut des associations Familles Rurales, article 3 :

"L'association se donne comme finalité l'épanouissement des personnes et des familles, leur bien-être et le développement de leur milieu de vie."

Les membres de l'association se réunissent autour d'un projet commun appelé "projet associatif". Celui-ci est l'expression du désir des membres de l'association d'explorer ce qu'ils peuvent réaliser dans le respect de l'objet et de la finalité de l'association.

## ANIMATION DE LA VIE LOCALE

Familles Rurales participe activement à la vie du territoire, par les actions mises en place mais également par sa force de propositions et sa capacité d'innovation et d'adaptabilité. Familles Rurales évolue avec la société comme, par exemple, en s'investissant dans la création de tiers-lieux au cœur des territoires ruraux.

L'animation de la vie locale répond, par ces actions, aux besoins des familles et, chaque fois que cela est possible, prend la forme d'actions partenariales.

## INFORMATION/PRÉVENTION ET SOLIDARITÉ

Familles Rurales agit dans de nombreux domaines de la vie quotidienne en informant et sensibilisant les familles (parentalité, consommation, numérique, etc).

## SERVICE AUX FAMILLES

L'épanouissement et le bien-être des familles d'un territoire passent par la mise en place d'actions différentes, et spécifiques, qui peuvent relever du loisirs, du service, de l'accompagnement, ...

Ainsi, développer un panel diversifié d'activités socio-culturelles en milieu rural favorise la pratique d'activités de loisirs et la rencontre entre habitants d'un même territoire. Ces loisirs peuvent tout à fait être des moments partagés entre membre d'une même famille et constituer des moments clés des relations enfants/parents, enfants/grands-parents.

Tout comme la gestion de structures d'accueil pour la petite enfance et pour l'enfance (crèches, accueils périscolaires, accueils extrascolaires) permet aux familles de mener de front travail, éducation des enfants et tâches quotidiennes. Ces services sont créés en partenariat avec les collectivités et entreprises locales, selon différents modes de contractualisation.

# LES DIFFÉRENTES GOUVERNANCES



La loi 1901 ne dit rien sur les organes administratifs d'une association. Elle stipule qu'une association qui veut obtenir la capacité juridique devra être rendue publique par déclaration auprès de la préfecture du département où l'association a son siège social. Les statuts de l'association doivent être joints à la déclaration de création d'une association.

Les statuts fixent les règles du fonctionnement de l'association. Ils sont LE document de référence et engagent les adhérents.

Dans le Mouvement Familles Rurales, les associations ont toutes les mêmes statuts, arrêtés au niveau national. Il en est de même pour les fédérations départementales et régionales.

Une association fonctionne, en grande partie, grâce au bénévolat des personnes qui s'investissent dans sa gouvernance mais, également, des personnes qui, de manière ponctuelle, sans forcément être adhérents, apportent leur aide pour l'organisation d'actions d'autofinancement, de temps forts (exemples : mise en place de tables, réalisation de crêpes, animation d'un atelier, ...).

Par son adhésion aux projets de l'association et le règlement d'une cotisation, toute famille qui le souhaite devient membre de l'association. En devenant ainsi adhérent, la famille peut participer :

✓ aux activités de l'association.

Les actions à caractère "événementiel" sont accessibles à tous, y compris aux familles non-adhérentes.

✓ à la vie de l'association en siégeant à l'**Assemblée Générale** ➡ page 14.

La seule autre instance obligatoire est le **Conseil d'Administration** ➡ page 14.

Le Conseil d'Administration est composé d'adhérents élus par l'Assemblée Générale de qui il reçoit délégation de ses missions, dans le respect de ce que prévoient les statuts.

A son tour, le Conseil d'Administration élit les membres du **Bureau** ➡ page 15.

## L'Assemblée Générale (AG)

### INSTANCE OBLIGATOIRE

Il s'agit de l'instance souveraine de l'association. Elle réunit tous les membres dont la présence est définie par les statuts de l'association. Les partenaires sont aussi conviés (non membres de l'association, ils n'auront pas le droit de voter). Cette instance se réunit obligatoirement une fois par an.



L'AG est l'occasion de faire le bilan de l'année en présentant les différents rapports (moral, financier, d'activité) et d'évoquer les futurs projets. Les adhérents sont invités à voter ces différents rapports, les orientations, le renouvellement du conseil d'administration et le montant de la cotisation.

Il existe deux types d'Assemblée Générale :

- l'Assemblée Générale ordinaire,
- l'Assemblée Générale extraordinaire convoquée lors de la modification des statuts, la dissolution de l'association, le règlement d'un conflit d'envergure ou à l'initiative de la Fédération Départementale en cas de manquement du Conseil d'Administration.

## Le Conseil d'Administration (CA)

### INSTANCE OBLIGATOIRE

Il s'agit d'une instance de réflexion, de propositions, de décisions, qui s'articule autour des orientations définies en Assemblée Générale. Le CA est garant de la mise en œuvre des décisions prises lors de l'AG. Il se réunit au moins quatre fois par an. Les administrateurs sont élus en Assemblée Générale. Le CA fonctionne de manière collégiale sans système hiérarchique.

Le Conseil d'Administration de l'association reçoit délégation de ses missions par l'Assemblée Générale. Il :

- porte la responsabilité du fonctionnement de l'association,
- met en œuvre les orientations prises en Assemblée Générale,
- élit les membres du Bureau,
- adopte annuellement le budget prévisionnel de l'association,
- définit les besoins en ressources humaines,
- est habilité à créer toute section, commission ou structure de travail, chargée de mettre en œuvre les activités et services ou d'étudier les questions définies par ses soins.

C'est le président ou le Bureau qui fixe l'ordre du jour du CA.

Si les adhérents ne siègent pas au CA, il est toutefois envisageable d'ouvrir certaines réunions aux adhérents sur un sujet particulier, à titre consultatif, ou pour qu'ils en découvrent le fonctionnement dans l'optique de le rejoindre (période de cooptation).



## Le Bureau



### INSTANCE FACULTATIVE

Le Bureau rassemble les membres du CA qui ont une fonction particulière : président/e, vice/s-président/s/es, secrétaire, trésorier/ère auxquels s'ajoutent, éventuellement, un à trois membres. Rien n'interdit de procéder à l'élection d'adjoints pour les fonctions principales.

Le Bureau exerce les fonctions qui lui sont dévolues par le Conseil d'Administration. Il exécute les décisions prises par le CA et expédie les affaires courantes. Il participe à la préparation des travaux et des orientations à soumettre au CA et au suivi de la gestion des comptes.

Les réunions du Bureau ne sont pas rendues obligatoire par les statuts.

## Les commissions



### INSTANCE FACULTATIVE

Les commissions sont des instances de réflexion portant sur une thématique, un secteur d'activité précis (secteur sport, secteur musique). Elles peuvent être ponctuelles (événement) ou permanente (secteur d'activité). La commission a pour fonction d'assurer la mise en œuvre et le suivi du projet, de l'action, du secteur, ... objet de leur constitution.

Les commissions n'ont pas de pouvoir décisionnaire. Leur pouvoir d'action est défini par le CA.

Il peut y avoir des commissions internes constituées de membres du Conseil d'Administration, d'adhérents ou des commissions ouvertes avec la participation de partenaires, d'habitants, de familles,.....



# LES FONCTIONS AU SEIN DU MOUVEMENT

La gestion quotidienne d'une association est placée sous la responsabilité des membres du Bureau. Ils ont donc un rôle essentiel et des fonctions particulières.

A la création d'une association, la liste des personnes chargées de sa gestion doit être déclarée. De même, les changements dans la liste de ces personnes doivent être transmis à la préfecture.

La durée maximale cumulée du mandat dans une même fonction ne peut excéder 10 ans pour les fonctions de président/e, vice-président/e, trésorier/ère, secrétaire, dans le respect des statuts associatifs.

Pour l'accomplissement de ses missions, ou si celle-ci dépassent le temps ou les compétences des bénévoles disponibles, une association peut recourir à une main-d'œuvre salariée. Cela ne remet pas en cause le caractère désintéressé de sa gestion.

Les salariés peuvent être embauchés en direct par l'association. Dans le cas où le temps de travail est peu important et/ou si le poste requiert une technicité particulière, l'association peut adhérer à un groupement d'employeurs et bénéficier d'une mise à disposition de personnel/s.

Les fonctions de direction s'effectueront prioritairement dans le cadre d'une délégation du président au directeur. Par ce document, le président délègue ses pouvoirs et attributions en matière de gestion administrative, financière et des ressources humaines des services de l'association au directeur qui engagera sa responsabilité pour l'exercice de cette délégation qu'il doit expressément accepter.

**Les fonctions, telles qu'elles sont présentées dans les pages suivantes, doivent être discutées entre membres du Bureau et, le cas échéant, salariés, dans le respect des délégations données, des contraintes, des disponibilités et des envies de chaque bénévole pour que chacun ait une place choisie et non subie**

# LES FONCTIONS : LE/LA PRÉSIDENT/E

**Le/la Président/e est le représentant légal de l'association. C'est la personne garante de l'objet et du projet de l'association. Il/elle est responsable, avec le Conseil d'Administration, de la gestion et de l'administration de l'association.**



Assemblée  
générale



Conseil  
d'administration



Bureau

## FONCTION VIE DE L'ASSOCIATION :

- ✓ Est garant de la mise en œuvre du projet de l'association et de Familles Rurales ;
- ✓ Est force de proposition pour le développement de l'association ;
- ✓ Prend part aux décisions concernant la vie de l'association ;
- ✓ Veille au partage des responsabilités au sein de l'association ;
- ✓ Est à l'écoute des besoins et envies des adhérents de l'association ;
- ✓ Peut prendre part à certaines commissions de l'association.

## FONCTION EMPLOYEUR :

- ✓ Peut participer au recrutement des salariés de l'association.

## FONCTION FINANCES :

- ✓ Suit de façon régulière avec le/la Trésorier/ère les comptes de l'association ;
- ✓ Peut participer à la réalisation des dossiers de subvention.

## FONCTION ADMINISTRATIVE :

- ✓ Réunit les membres du CA en fonction des besoins de l'association ;
- ✓ Organise et anime, en lien avec les autres membres du CA, les différentes instances : AG, CA, Bureau, etc. ;
- ✓ Prépare l'AG avec les autres membres (préparation des rapports moral, financier, activité).

## FONCTION ÉVÈNEMENTS PONCTUELS :

- ✓ Est force de proposition pour l'organisation d'évènements ;
- ✓ Participe aux évènements de l'association ;
- ✓ Veille à la répartition des tâches lors des évènements.

## RESEAU FAMILLES RURALES :

- ✓ Représente l'association à l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale ;
- ✓ Participe aux temps forts du réseau (comités territoriaux, réunions thématiques, Journée en [tre] Familles, etc.) ;
- ✓ Peut solliciter la Fédération Régionale pour l'organisation de formations de bénévoles ;
- ✓ Peut intégrer le Conseil d'Administration de la Fédération Départementale.

## INSTANCES LOCALES :

- ✓ Représente l'association dans les instances partenariales locales ;
- ✓ Est en lien avec les institutions compétentes pour toutes questions relatives à la vie de l'association ;
- ✓ Peut participer aux réunions inter associations à l'échelle de la commune ou de la communauté de communes (organisation du forum des associations, etc.).

## La fonction de Vice-président consiste à :

- ✓ remplacer le/la Président/e en cas d'absence,
- ✓ avoir une délégation spécifique permettant de répartir les tâches.

# LES FONCTIONS : LE/LA TRÉSORIER/ÈRE

Le/la Trésorier/ère a la responsabilité de gérer les finances et, le cas échéant, le patrimoine de l'association.



Assemblée  
générale



Conseil  
d'administration



Bureau

## FONCTION VIE DE L'ASSOCIATION :

- ✓ Est garant de la mise en œuvre du projet de l'association et de Familles Rurales ;
- ✓ Est force de proposition pour le développement de l'association ;
- ✓ Prend part aux décisions concernant la vie de l'association.

## FONCTION EMPLOYEUR :

- ✓ Peut participer au recrutement des salariés de l'association ;
- ✓ Valide ou contresigne les virements des salaires et notes de frais de tout ou partie des salariés.

## FONCTION ADMINISTRATIVE :

- ✓ Réalise et présente le rapport financier (compte de résultat et bilan) lors de l'Assemblée Générale, en lien, le cas échéant, avec le comptable.

## FONCTION FINANCES :

- ✓ Présente, valide, avec les membres du CA le budget de l'association construit, le cas échéant, par le directeur d'association ;
- ✓ Est force de proposition sur les tarifs des activités ;
- ✓ Est l'interlocuteur de la banque avec, le cas échéant, le directeur d'association, et assure le suivi des comptes bancaires.

## FONCTION ÉVÈNEMENTS PONCTUELS :

- ✓ Participe aux événements de l'association ;
- ✓ Réalise les demandes de fond de caisse à la banque, si besoin ;
- ✓ Est responsable de la gestion des caisses lors d'événements ;
- ✓ Encaisse les espèces et les chèques auprès de la banque.

## RESEAU FAMILLES RURALES :

- ✓ Peut prendre part à l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale ;
- ✓ Peut participer aux temps forts du réseau (comités territoriaux, réunions thématiques, Journée en[tre] Familles, etc.) ;
- ✓ Peut solliciter la Fédération Régionale pour l'organisation de formations de bénévoles ;
- ✓ Peut intégrer le Conseil d'Administration de la Fédération Départementale.

## INSTANCES LOCALES :

- ✓ Assiste aux différentes réunions concernant les finances de l'association ;
- ✓ Représente l'association dans les instances partenariales locales ;
- ✓ Est en lien avec les institutions compétentes pour toutes questions relatives à la vie de l'association ;
- ✓ Peut participer aux réunions inter associations à l'échelle de la commune ou de la communauté de communes (organisation du forum des associations, etc.).

# LES FONCTIONS : LE/LA SECRÉTAIRE

**Le/la Secrétaire assure les différentes tâches administratives liées au fonctionnement de l'association.**



Assemblée  
générale



Conseil  
d'administration



Bureau

## FONCTION VIE DE L'ASSOCIATION :

- ✓ Est garant de la mise en œuvre du projet de l'association et de Familles Rurales ;
- ✓ Est force de proposition pour le développement de l'association ;
- ✓ Prend part aux décisions concernant la vie de l'association ;
- ✓ Effectue les réservations de salles et d'équipements.

## FONCTION ADMINISTRATIVE :

- ✓ Réalise les convocations pour les différentes réunions (AG, CA, Bureau) ;
- ✓ Réalise les procès-verbaux de l'Assemblée Générale et des Conseils d'Administration ;
- ✓ Réalise et présente le rapport d'activité de l'association ;
- ✓ Assure le lien avec la Fédération Départementale ;
- ✓ Informe la Préfecture des changements au sein de l'association ;
- ✓ S'assure de la conservation de ce qui a trait aux actions de l'association ;
- ✓ Tient la correspondance de l'association ;
- ✓ Assure la gestion et le suivi des adhésions.

## FONCTION COMMUNICATION :

- ✓ Peut assurer, en lien avec le directeur d'association, la communication de l'association (presse, site internet, partenaires, etc.).

## FONCTION EMPLOYEUR :

- ✓ Peut participer au recrutement des salariés de l'association.

## FONCTION ÉVÈNEMENTS PONCTUELS :

- ✓ Participe aux événements de l'association ;
- ✓ Réalise les différentes demandes d'autorisation : débit de boisson, occupation de l'espace public, etc..

## RESEAU FAMILLES RURALES :

- ✓ Peut prendre part à l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale ;
- ✓ Peut participer aux temps forts du réseau (comités territoriaux, réunions thématiques, Journée en[tre] Familles, etc.) ;
- ✓ Peut solliciter la Fédération Régionale pour l'organisation de formations de bénévoles ;
- ✓ Peut intégrer le Conseil d'Administration de la Fédération Départementale.

## INSTANCES LOCALES :

- ✓ Représente l'association dans les instances partenariales locales ;
- ✓ Est en lien avec les institutions compétentes pour toutes questions relatives à la vie de l'association ;
- ✓ Peut participer aux réunions inter associations à l'échelle de la commune ou de la communauté de communes (organisation du forum des associations, etc.).

# LES FONCTIONS : LE/LA DIRECTEUR/TRICE

Le/la Directrice d'association dirige une ou des associations locales qui lui sont confiées par délégation du/de la/des Président/s\*.

Les personnels des associations sont placés sous sa responsabilité selon un organigramme défini.



Assemblée générale



Conseil d'administration



Bureau

*À titre consultatif*

## FONCTION VIE DE L'ASSOCIATION :

- ✓ Développe, soutient la vie associative et l'animation des territoires ;
- ✓ Accompagne les organes statutaires : Bureau, Conseil d'Administration, commissions, etc. ;
- ✓ Représente l'association, seul/e ou en accompagnant des administrateurs.

## FONCTION EMPLOYEUR, par délégation du/de la Président/e :

- ✓ Manage l'ensemble des salariés nécessaires au fonctionnement de l'association, qu'ils soient embauchés localement ou mis à disposition (par une collectivité, un groupement d'employeurs). Dans ce cadre, il/elle a un pouvoir disciplinaire ;
- ✓ Assure, de l'embauche à la fin du contrat de travail, les procédures et les obligations liées à la fonction employeur.

## FONCTION ADMINISTRATIVE :

- ✓ Soutient la gestion administrative de l'association en accompagnant les bénévoles ;
- ✓ Assure la gestion technique, administrative et pédagogique des activités et projets gérés par l'association.

## FONCTION FINANCES :

- ✓ Élabore les budgets des activités de l'association en lien avec le/lide, avec le/ la Trésorier/ère et, le cas échéant, le comptable dédié ;
- ✓ Garantit la bonne exécution budgétaire avec le comptable dédié ;
- ✓ Présente le compte de résultat et l'ensemble des documents comptables au Conseil d'Administration en lien avec le/la Trésorier/ère.

## FONCTION ÉVÈNEMENTS PONCTUELS :

- ✓ Est force de proposition pour l'organisation d'événements ;
- ✓ Apporte un accompagnement aux bénévoles dans la planification et l'organisation des événements.

**\*La/le Directeur/trice d'association peut être salarié/e directement par l'association locale qu'il/elle dirige ou mis à disposition par un groupement d'employeurs. Dans ce cas, il/elle a la responsabilité d'autres associations ou structures fédérales.**

## RESEAU FAMILLES RURALES :

- ✓ Participe activement aux échanges et rencontres du réseau des Directeurs/trices d'association du Doubs ;
- ✓ Participe aux temps forts du réseau.

## INSTANCES LOCALES :

- ✓ Peut représenter l'association dans les instances partenariales locales sous délégation du/de la Président/e ;
- ✓ Représente l'association locales auprès des institutions partenaires de l'association.

# LES FINANCES D'UNE ASSOCIATION



## Quelques notions de comptabilité

L'association doit tenir une comptabilité sincère et véritable aux règles communes en vigueur. La gestion financière, dans le cadre de nos associations, relève de la fonction de direction et d'un comptable. Les finances sont contrôlées et validées par le trésorier.

### BUDGET

Prévision des charges (dépenses) et des produits (recettes) pour l'exercice à venir, le budget est, de fait, prévisionnel.

**Organisation :** Il se présente avec une colonne charges (à gauche) et une colonne produits (à droite). Il doit être équilibré c'est-à-dire que le montant des charges doit être égal au montant des produits. Pour être le plus juste possible, il est conseillé de faire un budget par activité et un budget général reprenant l'ensemble des activités.

**Suivi :** Le budget doit être ajusté au cours de l'année en fonction de la vie de l'association (nombre d'adhérents, de fréquentation, etc.). Plus le budget aura été préparé et suivi, plus le résultat sera anticipé et permettra aux membres de connaître la marge de manœuvre ou d'agir en cas de déficit.

### COMPTE DE RESULTAT

Il est réalisé à partir du budget. Il comptabilise l'ensemble des opérations (charges et produits) qui ont eu lieu au cours de l'année. La différence entre les charges et les produits fait apparaître un résultat. Il peut être déficitaire si les charges sont supérieures aux produits, ou excédentaire dans le cas contraire. Ce résultat est reporté au bilan comptable.

**Organisation :** Il est présenté de façon normalisée avec une colonne charges et une colonne produits comme pour le budget et une classification selon le plan comptable des associations (charges en comptes 60, 61, 62, etc., produits en comptes 70, 74, etc.).

### BILAN COMPTABLE

Il décrit l'état et la répartition du patrimoine de l'association à une date donnée. Il permet de connaître la situation financière de l'association à la date de clôture de l'exercice, majoritairement au 31 décembre de chaque année.

# LES FINANCES D'UNE ASSOCIATION

A la différence du budget et du compte de résultat (liés à un an d'exercice), le bilan donne la situation financière au fur et à mesure de la vie de l'association depuis sa création.

Organisation : La présentation est normée : l'actif se trouve à gauche et représente l'emploi des ressources ; le passif se trouve à droite et représente l'origine des ressources.

## COMMISSAIRE AUX COMPTES

Une association doit nommer un Commissaire Aux Comptes (CAC) si elle reçoit au moins 153 000 € de subventions publiques. Le CAC est un auditeur légal et externe à l'association. Il intervient pour vérifier la sincérité et la conformité des données financières de l'association avec les normes en vigueur. Il réalise pour cela un audit légal, dont la procédure est strictement définie par la loi. Il présente ses conclusions en Conseil d'Administration et certifie les comptes en Assemblée Générale.

## Les modes de ressources

Dans toute association, le développement de projets ou l'organisation d'activités dépend de ressources financières. Les principales ressources d'une association Familles Rurales sont :

### COTISATIONS

La cotisation est la somme d'argent versée par les personnes pour valider leur qualité d'adhérent. Cette somme, plus ou moins importante, est fixée librement par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

Une association Familles Rurales s'acquitte, elle-même, de cotisations pour son adhésion à la Fédération Départementale.

### SUBVENTIONS

La subvention n'est pas un droit. L'association doit toujours démontrer à la collectivité publique (État, Europe, communautés de communes, communes, départements, régions), le bien-fondé de son projet. Celui-ci doit en outre avoir un "intérêt local" c'est-à-dire qu'il doit principalement bénéficier au territoire de la collectivité sollicitée pour la subvention.

Un certain formalisme en matière de règles de fonctionnement et de recherche de subvention est à respecter. L'association devra également justifier de l'utilisation des fonds et fournir un compte-rendu

# LES FINANCES D'UNE ASSOCIATION

financier et un bilan de l'activité, faute de quoi l'État ou la collectivité peuvent demander la restitution de la subvention.

## FONDATIONS ET APPELS À PROJETS

Les concours et appels à projets des fondations présentent de réelles opportunités de financement des associations. Il existe environ 550 fondations reconnues d'utilité publique, 250 fondations d'entreprise et plusieurs dizaines de fonds de dotation, dédiés à une très grande diversité de causes.

## RECETTES PROPRES À L'ASSOCIATION

L'association peut proposer des activités payantes à ses adhérents sous réserve que les éventuels bénéfices réalisés soient réinvestis dans les activités de l'association. Les usagers paieront alors selon des modalités qui peuvent être différentes selon l'activité ou le service.

Toute association peut également organiser jusqu'à six manifestations de soutien (lotos, spectacles, brocantes, événements sportifs, ...) et, dans leur cadre jusqu'à cinq buvettes, dans l'année tout en étant exonérée d'impôts commerciaux (TVA, impôt sur les sociétés et taxe professionnelle) et de taxe sur les salaires.

## MÉCÉNAT ET DONS

Une association peut rechercher et recevoir des dons de personnes (adhérentes ou non) ou d'entreprises (dans le cadre du mécénat).

Pour cela, elle devra faire un rescrit spécial ou "mécénat" qui permet d'interroger l'administration fiscale pour savoir si elle peut bénéficier de financement de la part de tiers. Si l'association est reconnue d'intérêt général, l'administration précisera si elle est habilitée à recevoir des dons manuels non soumis aux droits d'enregistrement et si elle est en mesure de délivrer des reçus fiscaux ouvrant droit, pour les donateurs, à une réduction d'impôt. La volonté du donateur doit être sans équivoque et le don sans contrepartie.

Le mécénat est un soutien (financier, matériel ou humain) apporté sans contrepartie directe, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général. Attention de ne pas confondre mécénat et sponsoring qui, lui, est une prestation de service à caractère publicitaire engendrant des recettes publicitaires, considérée comme une activité lucrative.

# LES FINANCES D'UNE ASSOCIATION

## Le soutien de la CAF

Depuis leur origine, les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) ont développé une politique d'action sociale complémentaire au versement des prestations légales dont elles ont la charge. Leur action sociale, fondée sur des valeurs d'égalité, de solidarité, de neutralité et de promotion de la citoyenneté, est familiale et préventive. Elle vise à :

- ✓ aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,
- ✓ faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant, soutenir les jeunes,
- ✓ créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle,
- ✓ accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Ainsi, l'action sociale des CAF doit plus spécifiquement permettre de :

- ✓ développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficacité,
- ✓ accompagner le parcours éducatif des enfants âgés de 3 à 11 ans,
- ✓ soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie,
- ✓ valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants,
- ✓ soutenir les politiques du logement et participer à leur réforme,
- ✓ contribuer à l'accompagnement social des familles et développer l'animation de la vie sociale dans les territoires.

Pour porter leur politique d'action sociale, les CAF mettent en œuvre des partenariats structurants notamment en s'appuyant sur des dispositifs contractuels. Les schémas départementaux de services aux familles, les schémas directeurs de l'animation de la vie sociale, les projets éducatifs de territoire, etc. constituent autant de cadres permettant d'organiser les politiques de manière sectorielle et plus ou moins étendue.

La volonté de rationaliser ce foisonnement d'espaces de dialogue avec les partenaires a présidé à l'émergence, depuis 2020, de Conventions Territoriales Globales (CTG) qui privilégient une approche par le territoire des politiques menées.

La CAF intervient par :

- ✓ des Aides aux Temps Libres attribuées en fonction des ressources des familles,
- ✓ la Prestation de Service Unique pour les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant,
- ✓ la Prestation de Service Ordinaire pour les accueils de loisirs,
- ✓ le bonus territoire dans le cadre de la CTG pour les EAJE comme les accueils de loisirs mais avec des conditions différentes en fonction des territoires et des activités.

# LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE



Créée en 1959, la Fédération Départementale du Doubs réunit les associations Familles Rurales du Doubs et, depuis le 1er janvier 2022, du Jura. Elle met en œuvre les missions du Mouvement à cet échelon géographique et développe des actions pour accompagner et animer le réseau des associations locales.

Ses membres sont les associations locales du Doubs et du Jura.

La Fédération Départementale est elle-même adhérente et peut siéger :

- ✓ au Groupement d'Employeurs Franc-Comtois Familles Rurales,
- ✓ à la Fédération Régionale Familles Rurales de Bourgogne-Franche-Comté,
- ✓ à l'Association Familles Rurales de Service À La Petite Enfance,
- ✓ à la Fédération Nationale.

Elle représente le Mouvement :

- ✓ à l'Union Départementale des Associations Familiales du Doubs,
- ✓ à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Val, Parc et Monastère de Consolation,
- ✓ à l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL),
- ✓ aux Centres Techniques Régionaux de la Consommation de Franche-Comté et de Bourgogne-Franche-Comté,
- ✓ dans des instances de représentation des usagers (par exemple : Orange, Chambre d'agriculture du Doubs-Territoire de Belfort, ...).

Auprès des associations locales, la Fédération Départementale intervient :

- ✓ en organisant des rencontres entre bénévoles des associations afin qu'ils se connaissent et échangent sur leurs projets, leurs questionnements, leurs pratiques, ...,
- ✓ en développant les relations entre administrateurs fédéraux et associatifs pour accompagner la vie associative,
- ✓ en mettant en place des temps d'échanges et de réflexion entre directeurs d'associations et services de la Fédération Départementale autour des sujets d'actualité et des enjeux du Mouvement,
- ✓ en mutualisant et harmonisant les outils et les protocoles relatifs au fonctionnement des structures sur des aspects techniques : protocoles d'hygiène, dématérialisation de la gestion des factures, paramétrages du logiciel de suivi des inscriptions des enfants, accompagnement à la mise en place de sites internet, ....

Dans les domaines d'action Familles Rurales, la Fédération Départementale du Doubs :

- ✓ anime un réseau de veilleurs consommateurs qui participent, par des relevés de prix, aux observatoires nationaux des prix de consommation courante, des prix des fruits et légumes et des prix en pharmacie,

- ✓ accompagne les familles dans leurs démarches en cas de litiges liés à la consommation,
- ✓ développe des actions de soutien à la parentalité :
  - service Éclaircies (en partenariat avec l'Association des Familles de Besançon, consultations, à moindre coût, auprès d'un psychologue et/ou d'un conseiller conjugal et familiale autour des problématiques liées à l'éducation, aux relations intrafamiliales, à la sexualité, ...),
  - conférences ou cafés des parents thématiques (l'estime de soi pour bien grandir, la parentalité bienveillante, les limites parentales, ...)
  - Lieux d'Accueil Enfants Parents (lieux conviviaux et ludiques qui s'adressent aux familles et à leurs enfants de 0 à 6 ans pour partager un temps privilégié autour d'activité d'éveil, de lecture, de jeux, ...)
- ✓ est labellisée Fabrique de territoire et, dans ce cadre, :
  - accompagne des collectivités, des associations, des collectifs de citoyens, ... dans la réalisation de leurs projets et la mise en place de tiers-lieux,
  - propose des animations culturelles à partir du musée numérique Micro-Folie développé par La Villette,
- ✓ développe et gère des services aux familles en partenariat avec différentes collectivités territoriales du département : crèches, accueils périscolaires et extrascolaires, actions jeunes, ludothèques, relais petite enfance, ... .

## **Fédération Départementale Familles Rurales Doubs Jura**

Maison de la Famille - 12 rue de la Famille

25000 BESANÇON

03 81 88 76 84 - [fd.doubs@famillesrurales.org](mailto:fd.doubs@famillesrurales.org)

<https://bourgogne-franche-comte.famillesrurales.org/>



## LA FÉDÉRATION RÉGIONALE

Issue de la fusion, en 2017, de la Fédération Régionale de Bourgogne et de la Fédération Régionale de Franche-Comté (elle-même créée en 1984), la Fédération Régionale Bourgogne Franche-Comté participe à la mise en œuvre des actions et du projet Familles Rurales à son échelon géographique et agit en tête de réseau pour les fédérations départementales et associations des huit départements de la région.

Ses membres sont les Fédérations Départementales de Côte-d'Or, du Doubs, de Haute-Saône et de Saône-et-Loire, Familles Rurales Association de Service A La Petite Enfance et Familles Rurales Groupement d'Employeurs Franc-Comtois.

La Fédération Régionale est elle-même adhérente et peut siéger :

- ✓ au Groupement d'Employeurs Franc-Comtois,
- ✓ à l'association de Service A La Petite Enfance,
- ✓ à la Fédération Nationale,
- ✓ à Coop&Form, dont elle est l'un des membres fondateurs (groupement de fédérations régionales et de la Fédération Nationale œuvrant dans le champ de la formation),

Elle représente le Mouvement :

- ✓ au Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire,
- ✓ à l'Union des Employeurs de l'Économie Sociale et Solidaire,
- ✓ au Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles,
- ✓ à l'Association Santé Éducation et Prévention sur les Territoires Franche-Comté/Bourgogne.

La Fédération Régionale accompagne les fédérations départementales grâce à diverses rencontres entre présidents et directeurs et par des travaux communs entre les directeurs.

Dans les domaines d'action Familles Rurales, la Fédération Régionale assure :

- ✓ la formation professionnelle continue des salariés Familles Rurales dans les domaines de la connaissance des publics, des techniques d'animation, de l'informatique et des logiciels, du management, de la prévention et de la sécurité, de l'accompagnement des équipes, ... Elle a son propre organisme de formation certifié Qualiopi,
- ✓ des formations d'animateurs BAFA et BAFD,
- ✓ des formations pour les bénévoles,
- ✓ des formations qualifiantes en alternance avec des partenaires,
- ✓ le suivi des liens avec l'OPCO Uniformation.

La Fédération Régionale souscrit, pour le compte de différentes entités du Doubs et de Haute-Saône, plusieurs contrats d'assurance afin de leur faire bénéficier des meilleures garanties avec des conditions négociées.

**Fédération Régionale Familles Rurales Bourgogne-Franche-Comté**

Maison de la Famille - 12 rue de la Famille - 25000 BESANÇON  
03 81 88 76 84 - [fr.bourgogne-franche-comte@famillesrurales.org](mailto:fr.bourgogne-franche-comte@famillesrurales.org)  
<https://bourgogne-franche-comte.famillesrurales.org/>



## GROUPEMENT D'EMPLOYEURS FRANC-COMTOIS

Créée en 2009, Familles Rurales Groupement d'Employeurs Franc-Comtois est une association qui a pour objet de mettre à disposition de ses membres un ou plusieurs salariés. Il permet à ses adhérents de bénéficier de salariés compétents, formés à leurs besoins spécifiques et sécurise l'emploi de ces professionnels en leur proposant des temps de travail attractifs.

Les métiers exercés par les personnes mises à disposition sont fonction des besoins des adhérents : gestionnaires de paie, directeur d'accueil collectif de mineurs polyvalent, chargé de mission ressources humaines, assistant éducateur polyvalent, secrétaire, directeur d'association, ...

Le Groupement d'Employeurs ayant pour mission de répondre aux besoins des associations Familles Rurales, ses salariés partagent les principes d'action et les valeurs du Mouvement.

Près de 70 % des adhérents du Groupement d'Employeurs sont localisés dans le Doubs ou le Jura. La Fédération Départementale du Doubs, en tant que tête de réseau de ces associations, coordonne et, si besoin, intervient, pour ce qui concerne le fonctionnement des structures, la vie associative, le développement des activités et des projets.

La direction du Groupement d'Employeurs est l'interlocuteur des adhérents si les besoins en personnel évoluent (en termes de métier ou de temps de travail) ou s'ils ont des questions concernant les missions des personnels mis à disposition.

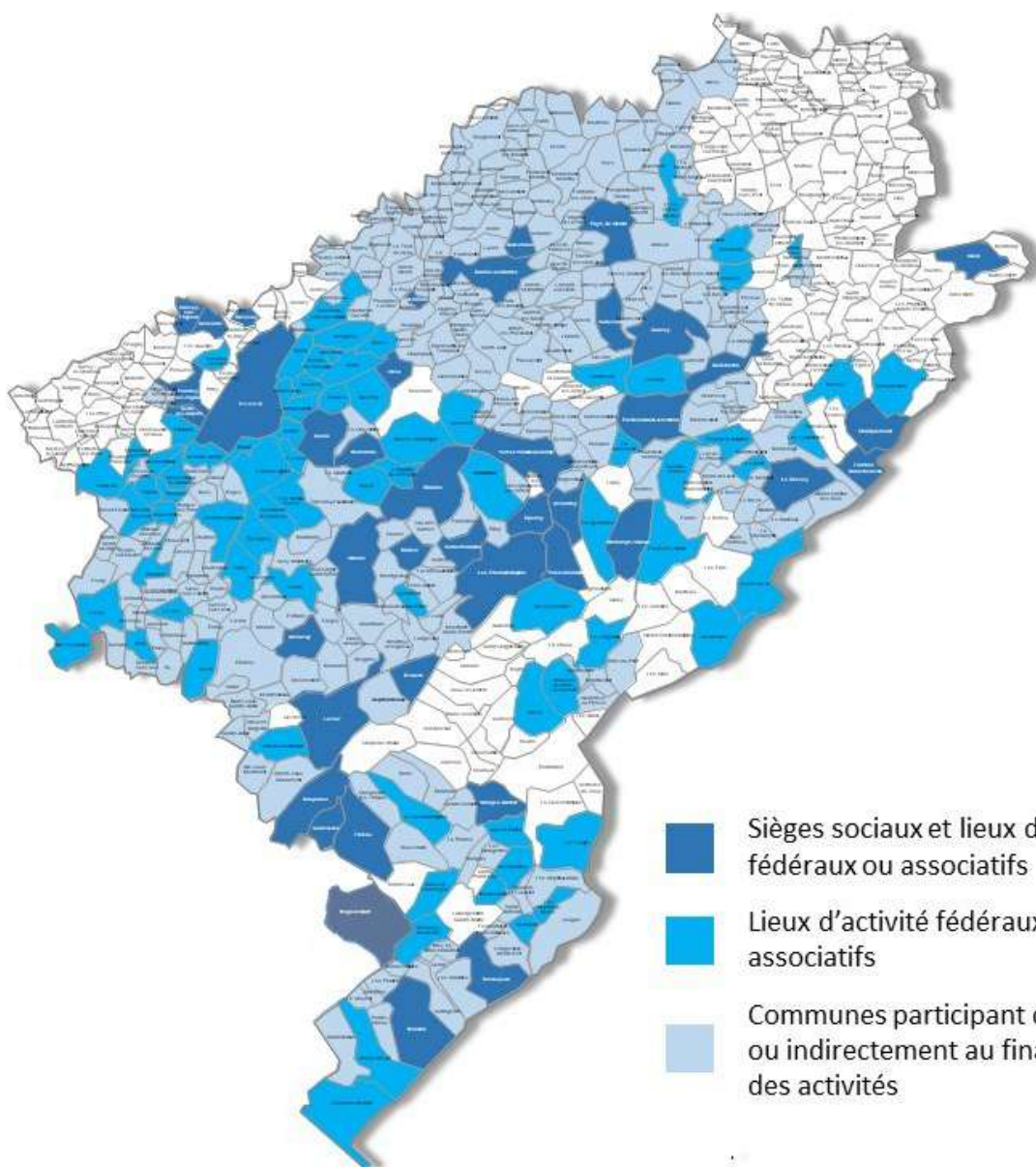
### **Familles Rurales Groupement d'Employeurs Franc-Comtois**

Maison de la Famille - 12 rue de la Famille

25000 BESANÇON

03 81 88 76 84 - [ge.franche-comte@famillesrurales.org](mailto:ge.franche-comte@famillesrurales.org)

# FAMILLES RURALES DANS LE DOUBS ET LE JURA



# L'ASSOCIATION QUE J'INTÈGRE



**Nom de l'association :**

**Adresse :**

**Téléphone :**

**Courriel :**

**Site internet :**

**Réseaux sociaux :**

**Activités socioculturelles :**

**Services :**

# MON ASSOCIATION

**Composition du Conseil d'Administration :**

**Commissions existantes :**

**Identité et coordonnées du/de la directeur/trice d'association :**

**NOTES PERSONNELLES**



## ET SI ON UTILISAIT UN LANGAGE COMMUN ?

ADIL : Association Départementale d'Information sur le Logement ;

AG : Assemblée Générale ;

AJ : Action Jeunes ;

ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement ;

ATL : Aide au Temps Libre ;

BAFA : Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur ;

BAFD : Brevet d'Aptitudes aux Fonctions de Directeur ;

CA : Conseil d'Administration ;

CAC : Commissaire Aux Comptes ;

CAF : Caisse d'Allocations Familiales ;

CDU : Commissions Des Usagers des services de santé ;

CE/CR : Compte d'Exploitation/Compte de Résultat ;

CEC : Compte Engagement Citoyen ;

Collectivités territoriales/locales : structures administratives distinctes de l'administration de l'État qui doivent prendre en charge les intérêts de la population d'un territoire (commune, département, région, etc) ;

CRAJEP : Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire ;

CREFOP : Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles ;

CTG : Convention Territoriale Globale ;

CTRC : Centre Technique Régional de la Consommation ;

DA : Directeur d'Association ;

DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ;

DTAP : Directeur Territorial, d'Associations et de Projets ;

DRAJES : Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports ;

DREETS : Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités ;

EAJE : Établissement d'Accueil du Jeune Enfant ;

EVS : Espace de Vie Sociale ;

FR : Familles Rurales ;

GEFC : Groupement d'Employeurs Franc-Comtois ;

LAEP : Lieu d'Accueil Enfants Parents ;

# UN LANGAGE COMMUN

MSA : Mutualité Sociale Agricole ;

MC : Micro Crèche ;

OPCO : OPérateur de COmpétences ;

PA : Projet Associatif ;

PAJE : Prestation d'Accueil du Jeune Enfant ;

PMI : Protection Maternelle et Infantile ;

PSO : Prestation de Service Ordinaire ;

PSU : Prestation de Service Unique ;

RPE : Relais Petite Enfance ;

SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif ;

SMA : Structure Multi Accueil ;

UDAF : Union Départementale des Associations Familiales ;

UDES : Union Des Employeurs de l'Économie Sociale et solidaire ;



Conception : Familles Rurales Fédération Départementale du Doubs

Responsable de publication : Frédérique GENTNER-MARMIER

Juin 2023

Impression : [www.easyflyer.fr](http://www.easyflyer.fr)